

**L'UR-MN organise un débat sur les logiciels libres
le mercredi 13 février 2013 de 18h00 à 20h00
à la FAL de Roubaix, 20 rue de Lille à Roubaix.**

Les questions suivantes seront abordées :

- Qu'est-ce qu'un logiciel libre ?
- Que signifie libre ? (gratuit ? non privé ? bien plus que cela ?)
- Que signifie open source ? et open format ?
- Quels sont les domaines d'application pour lesquels on trouve des logiciels libres ?
- Les logiciels libres sont-ils économiquement viables ?
- Les logiciels libres sont-ils fiables ?
- Des licences pour les logiciels libres ?
- La circulaire Ayrault de septembre 2012

COMPTE RENDU DU DEBAT SUR LES LOGICIELS LIBRES.

Présentation par Eric Wegrzynowski

Introduction par Eric :

Rappel par Eric du principe des débats organisés : pas des conférences, il s'agit de mettre à plat des idées, des enjeux, autour du sujet.

Il précise qu'il n'a pas de compétence spécifique, mais il fait partie d'une association nationale de promotion des logiciels libres (L.L.) : « APRIL » (cf référence à la fin)

"Toutes les libertés dépendent de la liberté informatique, elle n'est pas plus importante que les autres libertés fondamentales mais, au fur et à mesure que les pratiques de la vie basculent sur l'ordinateur, on en aura besoin pour maintenir les autres libertés. Profitant de la faiblesse de la démocratie contemporaine, les grandes entreprises sont en train de prendre le contrôle de l'Etat, ce sont elles qui contrôlent les lois, pas les citoyens. Ça a commencé avec le Digital Millennium Copyright Act aux Etats-Unis, puis elles ont imposé des directives européennes dans leur intérêt." (Richard Stallman, 26/06/2006)

1) Dans un contexte économique de lutte difficile contre les géants de l'économie, il y a un premier débat rationnel : les logiciels libres sont « gratuits », mais sont-ils fiables ?

Initialement, la raison première de l'utilisation des LL était le manque de moyens financiers.

Dans les années 80 : apparition du système d'exploitation UNIX (pour les machines professionnelles et payant) puis en 91, de LINUX (système pour les particuliers calqué sur UNIX).

Dans ce contexte, par souci d'éthique il est important de faire en sorte que les étudiants n'utilisent pas de logiciels piratés, et que simultanément, l'enseignement assure le développement des LL.

2) Qu'est ce qu'un logiciel libre ?

« Logiciel libre », ne pas confondre avec « logiciel gratuit », (même s'il l'est aussi)

Le logiciel libre laisse à ses utilisateurs, l'accès au code source, avec le droit de l'utiliser à sa convenance, de le modifier, de le redistribuer.

mais Les logiciels libres ont une licence (GNU, Cecill..) Ces licences sont créées pour défendre les droits d'auteur.

La même licence est toujours conservée, et il n'est pas possible de commercialiser le logiciel, son code source ou ses applications.

Depuis quand ?

C'est en 1984 que Richard Stallman, chercheur au labo d'Intelligence Artificielle du MIT (Massachusetts Institute of Technology), crée le projet appelé GNU (Gnu is Not Unix) avec l'objectif de construire un système d'exploitation du type Unix dont la totalité des composants est libre.

Il fonde aussi la FSF (Free Software Foundation) dont l'objectif est de définir et préciser ce qu'est/doit être un logiciel libre.

Formats ouverts/ formats propriétaires :

Les fichiers ont des structures propres à leur type (ex : texte, photo...)

Des formats propriétaires sont imposés par des entreprises commerciales (ex : .doc,)

Les formats ouverts (.txt, ou .rtf, ou .html...) ont des spécifications ouvertes au public .

(.pdf est un format ouvert même s'il est fourni par une entreprise.)

On peut fabriquer un logiciel qui peut ouvrir ce format (ouvert) alors que ce n'est pas accessible pour un format propriétaire.

Ce principe de formats ouverts est essentiel pour la pérennité de leur utilisation. Si Microsoft disparaît, plus de lecture ou d'ouverture possible.

2) Ethique

L'esprit du combat est d'ouvrir l'utilisation à tous, la participation (même sans être informaticien(ne), participation soit par des traductions, des commentaires, des propositions d'adaptation etc..

Outre le pb du coût du logiciel propriétaire, celui-ci est, de plus, conçu en fonction d'intérêts commerciaux, alors que le développement du LL est assuré par les transformations liées aux besoins des utilisateurs.

Télécharger gratuitement des logiciels propriétaires (piratages) est contraire à cette idée d'ouverture à tous.

Remplacement du fonctionnement commercial par une logique d'échange entre tous.

Point positif : La circulaire Ayrault présente des recommandations sur le bon usage des logiciels libres dans l'administration française

3) constatations :

Les logiciels libres permettent des économies importantes, en particulier dans les entreprises, (possibilité de dégager des finances pour d'autres postes...

Avec l'accessibilité pour tout public, Linux est probablement un système d'exploitation des plus utilisés, par le biais des téléphones et tablettes Android, les serveurs internet, les XXXbox. Mais pas encore sur les ordinateurs personnels des particuliers sur lesquels domine encore très largement Windows.

La nécessité d'implanter soi-même Linux, crée de l'appréhension pour des utilisateurs moins familiarisés.

Développement et progrès de Linux :

Des progrès de Linux permettent une meilleure gestion des « paquets » de logiciels (logiciels périphériques nécessaires à l'installation de logiciels), en particulier lors de l'installation

4) Résister contre les écueils imposés par le système commercial :

Il faut aussi se dégager des obstacles imposés par la logique des intérêts commerciaux des L. Prop. : exemple : les ordinateurs sont presque toujours livrés avec le système d'exploitation comme Windows. Malgré la jurisprudence, qui permet d'en refuser l'implantation, de très nombreux écueils sont imposés par les vendeurs, et obligent à résister : (ex, on peut refuser Windows, mais la déduction sur le prix est très faible quand on le fait retirer), et aucune info n'est fournie avant l'achat)

-Quand on achète un périphérique, le constructeur ne fournit en général pas le pilote pour linux.

-On est aussi souvent confronté au pb d'obsolescence programmée des périphériques, (physique, mais aussi par les mises à jour qui empêchent le fonctionnement de périphériques (imprimantes, scanner.. par exemple)

-Questions diverses posées au cours du débat :

Peut-il y avoir un brevetage des logiciels libres ?

Non il n'est pas possible de les contraindre, mais des brevets peuvent être déposés sur des algorithmes, , donc des brevets sur des idées (qui ressembleraient à des brevets sur des théorèmes de math .)

-Libre-office a été créé pour contrecarrer « Oracle » entreprise qui a racheté le noyau de mise au point d'open-office.

-Choix d'un ensemble libre sur machine : linux a plusieurs distributions : ubuntu n'est pas entièrement libre

-POUR INFORMATION : site pour avoir accès à tous les logiciels libres : framasoftware : www.framasoftware.net
portapps : des milliers de logiciels libres

Logiciels portables : « *framakey* » permet de ne rien installer sur le disque dur.

Permet « d'avoir son bureau » sur n'importe quel ordinateur, sans l'implanter sur le disque dur

ANNEXES

- **Quels sont les domaines d'application pour lesquels on trouve des logiciels libres ?**
-

Dans le milieu professionnel : serveur Web : *Apache*, bases de données : *mySQL*, *posgreSQL*, serveurs mail

Chez le particulier : Téléphones : *Android* fondé sur GNU/Linux, Internet : Navigation internet : *Mozilla Firefox*, Courrier électronique : *Mozilla Thunderbird*

Messagerie instantanée : *Jabber* Box : OS de la freebox = *GNU/Linux*

Transfert de fichiers : *Mozilla Filezilla*

Bureautique, Suite bureautique : *LibreOffice*

Lecteurs PDF : *evince*, *xpdf*, *Sumatra PDF*

Antivirus : *ClamAV* pour GNU/Linux, *ClamWin* pour Windows

PAO : *scribus*

Voir le site de Framasoftware qui recense plus de 1600 logiciels libres pour les particuliers.

Licences :

** Les licences GPL (GPL = Gnu Public Licence)

Licence garantissant les quatre libertés fondamentales du LL tout en assurant un droit d'auteur.

** Les licences CeCILL

CeCILL = Cea Cnrs Inria Logiciel Libre

Licence de logiciel libre établie par trois organismes de recherche scientifique français.

** Les licences Creative Commons

plus adaptées pour le droit d'auteurs sur des oeuvres non logicielles

Références :

*** Webographie**

- [[<http://www.wikipedia.fr/>][Wikipedia]]
- [[<http://www.april.org/>][Site de l'Association de promotion et de diffusion du logiciel libre (APRIL)]]
- [[http://www.aful.org][Association Francophone des Utilisateurs de Logiciels libres (AFUL)]]
- [[http://www.framasoft.net][Framasoft]]
- [[http://www.fsf.org][Free Software Foundation]]